

Comité d'Ile de France



de la Fédération Française de cyclisme
252, rue de Rosny - 93106 Montreuil Cedex - Tél. : 0142870010

Règlement

des championnats d'Ile de France

'' Route, en ligne ou en circuit ''

Catégories:
Cadet - Minime

Catégories Dames

ATTRIBUTION DES DOSSARDS :

- L'attribution des dossards pour les féminines se fera par catégories :

Exemple :

| | | |
|---------------|----|------------|
| Minimes..... | de | 1 à 25. |
| Cadettes..... | de | 26 à 50. |
| Juniors..... | de | 51 à 75. |
| Espoirs | de | 76 à 100. |
| Seniors | de | 101 à 125. |

ENGAGEMENTS :

Le nombre maximum de coureurs engagés ne peut être supérieur à 200.

La confirmation au Comité Régional des engagements des coureurs qualifiés pour les épreuves officielles s'effectue par les clubs dans les délais prévus.

Le Comité régional fournit aux organisateurs la liste des coureurs régulièrement engagés. Aucun engagement sur place n'est admis.

DEPANNAGE :

L'organisateur doit prévoir 3 véhicules de dépannage neutre qui doivent être équipés d'au moins 3 paires de roues (avec pignons adaptés suivant les catégories) et ce quelque soit le type de dépannage adopté. Ces véhicules assurant le dépannage de tous les concurrents.

- Pour les épreuves sur circuit de moins de 10 kilomètres, dépannage par les véhicules de dépannage neutre de l'organisation).
- Pour les épreuves sur circuit de plus de 10 kilomètres, dépannage par les véhicules de chaque département (minimum 4 partants par département).

Les véhicules ne peuvent avoir une hauteur supérieure à 1,60m.

REMISE DES DOSSARDS, PLAQUES DE CADRES ET SIGNATURE DE LA LISTE DES PARTANTS :

- Les dossards seront exclusivement délivrés par le collège des commissaires arbitres, après vérification des licences qui doivent être présentées par les responsables d'équipes et /ou départements pour tous les coureurs de l'équipe ou du département (en une seule fois) ou les coureurs.
- Cette vérification des licences et remise de dossards et plaques de cadres doit s'effectuer à la permanence du lieu de départ de l'épreuve et aux heures fixées par l'organisateur.

Il est formellement interdit de modifier les dimensions des dossards.

- **Signature de la liste des partants :** l'organisateur doit prévoir une feuille d'émargement que tous les coureurs partants devront signer sur le podium jusqu'à 15 minutes avant le départ.

REUNION DES RESPONSABLES D'EQUIPES.

Avant le départ de l'épreuve, l'organisateur doit réunir dans une salle appropriée et en présence des membres de l'organisation, des conducteurs des véhicules de dépannage neutre et du collège des commissaires arbitres, tous les responsables des départements* pour leur exposer l'aspect sportif, technique et les particularités de l'épreuve.

Il est ensuite procédé au tirage au sort de l'ordre des voitures des départements*, tous les départements* participent au tirage au sort, département organisateur compris selon les modalités suivantes :

- Tirage au sort des départements* ayant confirmé leurs partants (minimum 4) et présents à la réunion.
- Ensuite tirage au sort des départements* ayant confirmé leurs partants et absents à la réunion.
- Enfin les départements* n'ayant pas confirmé leurs partants (ces derniers n'étant autorisés à se joindre à la suite des véhicules des départements que s'ils présentent 4 coureurs au départ).
- Le tirage au sort s'effectue au moyen de "billets comportant le nom des départements* participants. Le premier nom sortant se voit attribué le numéro 1 et ainsi de suite.

***Uniquement sur les circuits de plus de 10 kilomètres.**

SUIVEURS ET LICENCES:

Tous les suiveurs (sauf les journalistes et les invités d'honneur) doivent être licenciés à la F.F.C. à un titre quelconque et également porteurs d'une pièce accréditive délivrée par l'organisateur.

PROTOCOLE:

Après l'arrivée, les responsables d'équipes devront accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole (tel que défini à la réunion des responsables d'équipes).

Les coureurs se présenteront au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes. Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.

L'organisateur doit prévoir au minimum un bouquet pour le Lauréat de chaque classement.

Attribution des Maillots Fleurdelisés de Champions Régionaux :

- Le premier garçon minime.
- Le premier garçon cadet.
- La première dame de la course scratch de la course juniors et seniors.
- La première dame espoir.
(si c'est une senior de plus de 22 ans qui remporte l'épreuve et que la concurrente espoir ne soit pas précédée d'une concurrente junior).
- La première dame junior.

(si c'est une junior qui remporte l'épreuve scratch, remise d'un seul maillot, mais remise d'un écusson à la 1^{ère} espoir et à la 1^{ère} senior).

(si c'est une espoir qui remporte l'épreuve scratch, remise d'un écusson à la 1^{ère} senior).

- La première féminine de la course scratch minimes et cadettes.
- La première minime.
(si c'est une minime qui remporte l'épreuve scratch remise d'un seul maillot, mais remise d'un écusson à la 1^{ère} cadette.)
- Le premier homme départemental 1.
- Le premier homme départemental 2.
- Le premier homme départemental 3.

CONTRÔLE DES BRAQUETS POUR LES MINIMES, CADETS ET MINIMES CADETTES :

L'organisateur d'une épreuve réservée aux Minimes, Cadets et minimes cadettes doit prévoir une zone à proximité du départ de l'épreuve où sera impérativement effectué le contrôle des braquets (pour mémoire : minimes 6,10 mètres, cadets 7,47 mètres, minimes et cadettes 7,01 mètres).

Un contrôle des braquets peut être également effectué à l'arrivée.